Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT	REDON Agglomération Bretagne Sud
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ Naturellement inspirée	Vallons de Haute Bretagne COMMUNAUTÉ	Commune de Langon
Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine	Commune de Saint-Ganton	Commune de Grand-Fougeray

RD56 – Pont de Port de roche
Protocole de soutien aux études d'un franchissement tout tonnage sur les communes de Langon et Sainte-Anne-sur-Vilaine

Préambule :

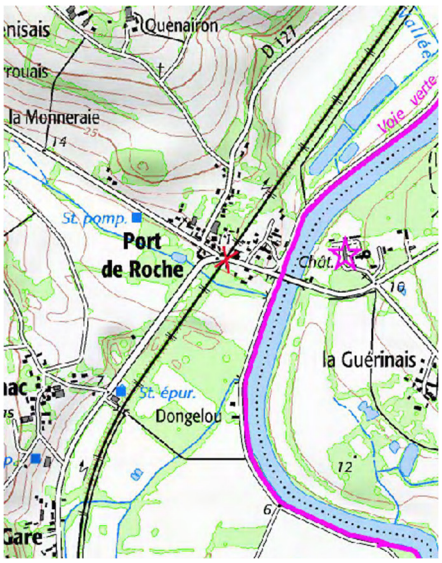

Le franchissement de la Villaine par un ouvrage tout tonnage dans le secteur de Port de Roche a été inscrit au programme Mobilités 2025.

Une inspection détaillée du pont réalisée en septembre 2022, a mis en évidence une dégradation importante par rapport à la précédente inspection datant de 2020 qui n'avait pas constaté de défaut alarmant.

Au vu de la pathologie importante de la structure et par nécessité de sécurité et de sauvegarde de l'ouvrage, une interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes a été prise par le gestionnaire de l'ouvrage, le Département d'Ille-et-Vilaine, depuis le 1er février 2023.

Compte tenu de la contrainte posée par cette limitation de tonnage et de l'absence de solution alternative de franchissement par un des 5 ponts existants en amont et en aval, l'étude d'un nouveau franchissement, sur le périmètre restreint de Port-de-roche, a été portée immédiatement dans les opérations prioritaires du Département.

Les premières études des contraintes environnementales et des scénarios d'un nouveau franchissement tout tonnage ont été présentées aux acteurs locaux lors du comité de pilotage du 25 mai 2023.

C'est pourquoi il est proposé à l'ensemble des partenaires d'engager les études de ce nouveau franchissement dans un délai de 4 ans, avec leur soutien actif.

REALISATION D'UN PROJET DE NOUVEAU FRANCHISSEMENT TOUT TONNAGE

1 – Des contraintes environnementales à prendre en compte, deux scénarios de projet

La cartographie des contraintes environnementales met en évidence des enjeux conséquents dans le secteur en matière d'hydraulique, de zones humides, d'espaces naturels sensibles, de continuités écologiques et de zones protégées.

Ces contraintes seront à préciser dans les études ultérieures.

Deux scénarios sont à envisager :

Scénario 1 : Remplacement de l'ouvrage existant par un ouvrage neuf

Ce scénario comprendrait

- la valorisation de l'ouvrage historique existant (mise en valeur des fermes par exemple)
- le Franchissement de la voie ferrée par le passage à niveau existant
- le trafic maintenu dans le hameau de Port de Roche
- une augmentation trafic PL tout tonnage en transit
- des Impacts des remblais des rampes d'accès à l'ouvrage sur zones humides et sites classés
- des contrainte de circulation en phase chantier
- un passage piétons/cyclistes sur l'ouvrage

Scénario 1bis : Remplacement de l'ouvrage existant par un ouvrage neuf avec déplacement de l'ouvrage existant à La Hordrais pour assurer la liaison cyclable Ste-Anne sur Vilaine/Langon gare

Scénario 2 : Création d'une déviation avec nouveau franchissement de la Vilaine et de la voie ferrée

Ce scénario comprendrait

- la valorisation de l'ouvrage historique existant (circulation des modes doux, piste cyclable Ste-Anne sur Vilaine/Langon gare)
- une solution spécifique à trouver pour le franchissement du PN par les piétons/cyclistes
- le franchissement de la voie ferrée par passage supérieur (PS) ou inférieur (PI)
- une diminution du trafic dans le hameau de Port de Roche
- une augmentation trafic PL tout tonnage en transit
- des impacts remblais des rampes d'accès à l'ouvrage sur ZH, à réduire
- une complexité planning/phasage avec SNCF (dans le cas d'un PI)
- une gestion spécifique des eaux (dans le cas d'un PI)

2 – Maîtrise d'ouvrage

Le Département sera maître d'ouvrage des études et travaux routiers et de l'ouvrage de franchissement de La Vilaine.

3– Délai

Les études techniques à engager auront pour objectif de réaliser les études et d'engager les travaux dans un délai de 4 ans.

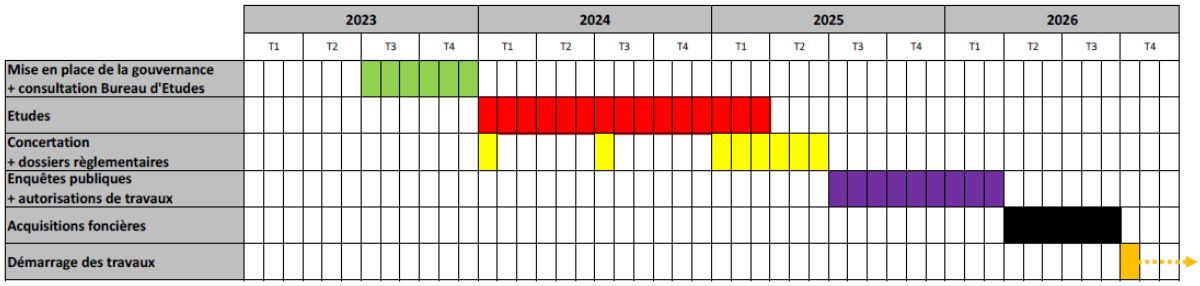

4 – Gestion des ouvrages

Les études techniques à engager auront également pour objectif de préciser les modalités de gestion ultérieure des ouvrages respectifs.

5 – Modalités foncières

Les études techniques à engager auront pour objectif de préciser les modalités foncières nécessaires à la bonne réalisation de l'opération et de la gestion ultérieure des ouvrages.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

Les signataires du présent protocole conviennent :

- que, eu égard à l'enjeu créé par les contraintes de franchissement de La Vilaine, la réalisation des études d'un nouveau franchissement tout tonnage dans les délais les plus courts est leur objectif prioritaire ;

- qu'ils s'engagent en conséquence à soutenir le projet sans réserve, et à mettre tout en œuvre pour assurer les études et les procédures administratives de cette l'opération dans les délais requis ;

En conséquence de quoi :

L'ensemble des partenaires s'engagent à faciliter les négociations foncières (mise à disposition, transfert, cession à titre gracieux, mesures compensatoires…) dont ils sont propriétaires pour les besoins de la réalisation des travaux.

- **Le Département** s'engage à conduire et financer les études et l'ensemble des phases administratives nécessaires à la conduite du projet dans un délai maximum de 4 ans. Il se réserve le droit de ne pas donner suite au projet dans le cas où les études conduiraient à démontrer un impact environnemental majeur.

- **Les communes de Langon et de Sainte-Anne-sur-Vilaine** s'engagent à :

- soutenir le projet dans ses différentes phases, au regard, notamment des restrictions de circulation en phase transitoire et des évolutions prévisibles de trafic liées à la création d'un franchissement tout tonnage,
- faciliter l'obtention des autorisations de travaux en anticipant les démarches relevant de sa compétence,
- faciliter l'organisation matérielle des concertations et enquêtes publiques à venir (mise à disposition de salles, organisation matérielle,…)
- mettre à jour leur PLU, prévoir les emplacements réservés nécessaires et prévoir la réalisation du projet dans leur prospective ZAN, si cela relève de leur compétence.

- **Les communes de Saint-Ganton et de Grand-Fougeray** s'engagent à :

- soutenir le projet dans ses différentes phases, au regard, notamment des restrictions de circulation en phase transitoire et des évolutions prévisibles de trafic liées à la création d'un franchissement tout tonnage.

- **Redon Agglomération et Bretagne Porte de Loire Communauté** s'engagent à :

- soutenir le projet dans ses différentes phases, au regard, notamment des restrictions de circulation en phase transitoire et des évolutions prévisibles de trafic liées à la création d'un franchissement tout tonnage,
- mettre à jour leur PLUi, prévoir les emplacements réservés nécessaires et prévoir la réalisation du projet dans leur prospective ZAN, si cela relève de leur compétence.

- **Vallons de Haute Bretagne Communauté** s'engage à :

- soutenir le projet dans ses différentes phases, au regard, notamment des restrictions de circulation en phase transitoire et des évolutions prévisibles de trafic liées à la création d'un franchissement tout tonnage.

- **L'État** s'engage dans le cadre d'une collaboration active, à traiter en priorité et dans les meilleurs délais les demandes ou autorisations administratives nécessaires à la bonne exécution des études. À cette fin il désignera un interlocuteur unique pour l'ensemble des partenaires du projet.

Un comité de suivi, constitué de l'ensemble des partenaires qui se sont engagés ci-dessus, et co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine assurera le suivi de la réalisation du projet tel que défini, et s'assurera du respect des engagements de chacun des signataires du présent protocole.

<u>Document annexé :</u>

Plan de situation : Langon, Ste-Anne-sur-Vilaine, Port de Roche, La Hordrais

Les signataires :

Le sous-préfet d'Ille-et-Vilaine, Sous-préfecture de Redon	Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	Le Président de Redon Agglomération
M. Pascal Bagdian	M. Jean-Luc Chenut	M. Jean-François Mary
Le Président de Bretagne Porte de Loire Communauté	Le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté	Le maire de Langon
M. Vincent minier	M. Thierry Beaujouan	M. Jean-Yves Colléaux
Le maire de Sainte-Anne- sur Vilaine	Le maire de Saint-Ganton	Le maire de Grand-Fougeray
M. Jean-Michel Gaudichon	Mme Fabienne Cottais	Mme Nadine Dréan
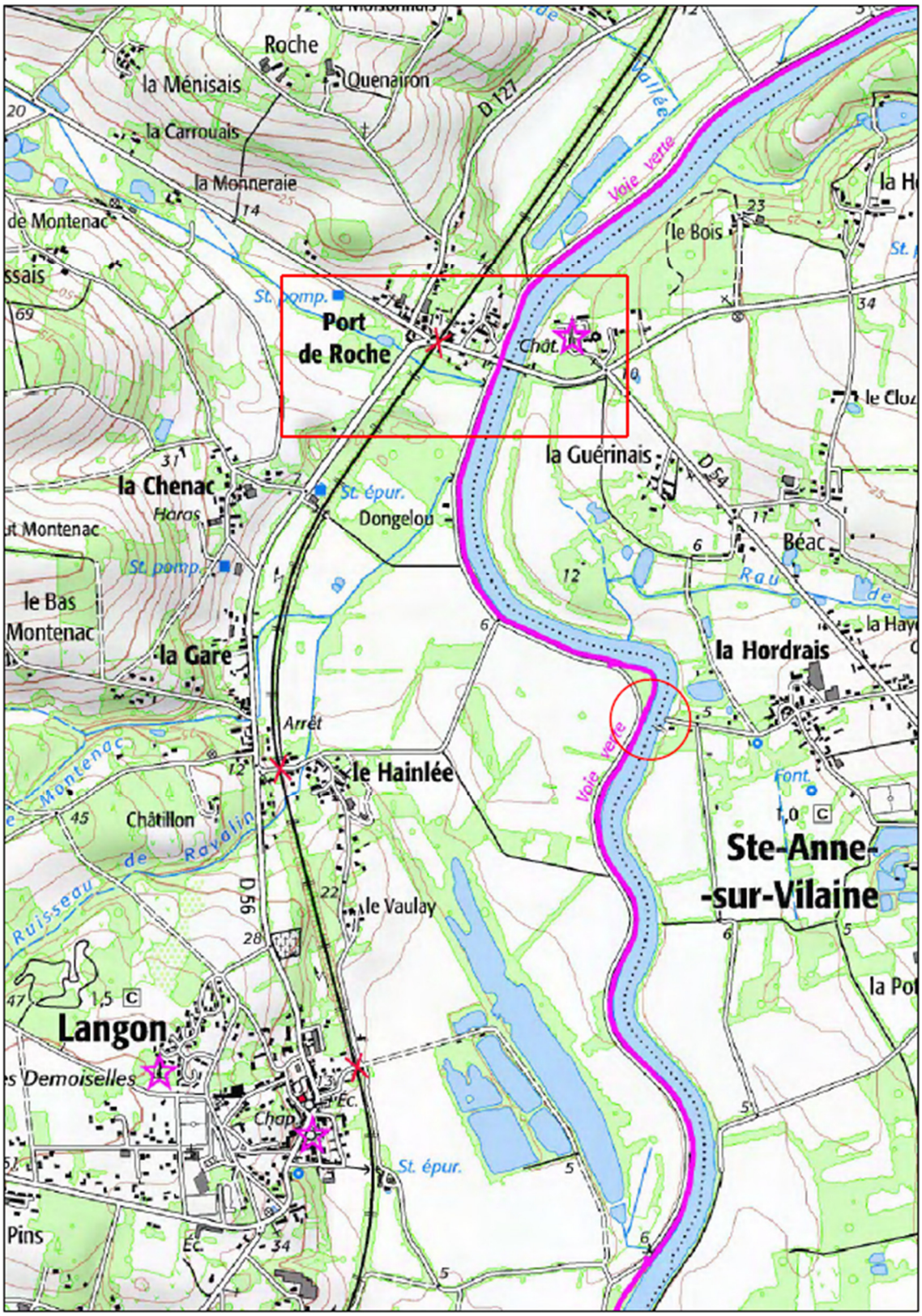
Plan de situation